

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 21

Artikel: La petite fée : [suite]
Autor: Dubarry, Armand
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PETITE FÉE

II

Après avoir lu cette signification, sur la portée de laquelle il lui était difficile de se faire illusion, Rose Berni demeura comme pétrifiée, puis agitée, presque folle, pleurant et parlant par saccades, prit dans son berceau la petite Lucette endormie, enveloppa l'innocente avec un châle noir et sortit.

Dix heures du soir sonnaient.

Elle enfila la rue de Rivoli, gagna, à la hauteur de la mairie du IV^e arrondissement, la rue du Roi-de-Sicile, où les passants étaient moins nombreux, parcourut la rue de la Verrerie, ensuite la rue des Lombards, se reposa, halestante, boulevard Sébastopol, et arriva au square des Innocents, contre la grille duquel elle s'arrêta.

Le temps était sombre et l'endroit désert.

Elle eut un moment de lutte intérieure poignante ; sa vue se voila, son cerveau bouillonna, son cœur se serra ; enfin... enfin, elle s'enfuit affolée et effrayée, et à onze heures et demie remonta, hors d'haleine, ses cinq étages ; elle n'avait plus dans les bras la petite Lucette.

Elle passa une nuit affreuse.

Le matin, honteuse comme une criminelle, la poitrine oppressée, les yeux rouges, elle se disposait à sortir pour aller au prochain bureau de poste informer, par dépêche, dès sa soumission, Félix Ablon, quand deux agents de police se présentèrent chez elle et lui intimèrent l'ordre de les accompagner.

— Où ? interrogea-t-elle, terrifiée.

— Chez le commissaire de police.

— Pourquoi ?

— Vous le saurez. En route !

Le même jour, le commissaire l'envoyait au dépôt et, le surlendemain, elle était écrouvée à la prison de Saint-Lazare.

Deux mois s'écoulèrent. La justice est lente et se préoccupe peu des angoisses des inculpés qu'elle tient sous les verrous. Au bout de ces neuf semaines de détention, d'instruction, de torture morale incessante, Rose Berni fut amenée devant le tribunal correctionnel. Elle était prévenue du délit visé par l'article 349 du code pénal, délit d'exposition et de délaissement, en un lieu solitaire, d'un enfant au-dessous de l'âge de sept ans.

La salle d'audience regorgeait de monde et, près de la barre, dans un coin, blême, maigre, frissonnant, se tenait l'ouvrier typographe. Quand parut, entre les gardes de Paris, la petite fée, pâle, tremblante et cherchant à cacher sa figure inondée de pleurs, il y eut dans la foule un mouvement de sympathie que les juges et le ministère public partagèrent.

Un avocat, choisi par Félix Ablon, était pendant ce temps, sur le pupitre de la défense, les papiers et les notes dont sa serviette était boursée.

L'interrogatoire commença au milieu du silence.

Rose répondit d'abord d'une voix faible et entrecoupée et peu à peu s'hardit et raconta avec une simplicité et une émotion qui remuèrent l'auditoire, comment elle s'était séparée de sa fille d'adoption.

— Je ne savais où diriger mes pas, avoua-t-elle en essuyant ses yeux avec son mouchoir et, après avoir parlé de son désespoir au sujet de la notification menaçante de son fiancé, j'étais bien décidée à me séparer de ma chère petite ; mais j'avais la tête perdue. L'idée que M. Félix se préparait à partir, à me quitter pour toujours, me rendait folle. Pourtant on ne peut pas me reprocher de n'avoir point aimé Lucette, que j'élevais comme si elle eût été à moi. En l'emportant endormie, la pauvrette, je l'embrasai et lui demandai pardon. Arrivée au boulevard Sébastopol, je m'assis sur un banc. Un gardien de la paix

passa ; j'eus l'idée de l'appeler pour savoir où l'on portait les enfants trouvés ; je lui aurais dit que je venais de ramasser mon bébé dans la rue ou sous une porte cochère ; la crainte me retint. Je me remis à marcher. J'aurais voulu aller à la Maternité ; mais je ne savais pas où c'était. Je pensais aussi à l'Hôtel-Dieu. Dans la rue Saint-Denis, Lucette se réveilla en pleurant. Je chantai doucement et la berçai pour la rendormir, et j'atteignis le square des Innocents, où je m'arrêtai. La douleur me suffoquait. Bientôt je remarquai un tas de sable déposé contre la grille pour des travaux et réfléchis que là Lucette ne courrait pas le risque de tomber et de se blesser, et serait peut-être aperçue par des personnes revenant du théâtre. Je couchai l'enfant sur ce tas de sable et me retirai à l'écart. Au bout de quelques minutes, la résolution me manqua et je repris ma fillette, que je déposai à nouveau par terre, après quoi je me cachai dans l'embrasure d'une porte. Un monsieur survint, poussa une exclamation et se baissa vers Lucette... A ce instant j'eus le vertige et je me sauveai.

Son récit achevé, Rose s'assit sur son banc et se tut, frissonnante.

Le drame de l'abandon s'était terminé ainsi : leissant précipité, au lieu de s'occuper de la petite, avait filé prestement, et, entre minuit et une heure, un allumeur de réverbères ayant butté contre le tas de sable et découvert Lucette, s'était empressé de porter la mignonne délaissée au poste de police le plus proche. Une enquête rapide avait amené l'arrestation de la fleuriste.

Dix témoins, hommes ou femmes, voisins et voisines de l'inculpée, déposèrent successivement après l'interrogatoire et déclarèrent que « la Petite fée » était un modèle d'application, de sagesse et de charité, qu'elle avait spontanément recueilli l'enfant de la malheureuse Gabrielle Bertaud et que, si elle s'était tout à coup séparée de cette enfant, c'avait été pour ne pas perdre sans retour son fiancé, qu'elle aimait immensément.

Ces témoignages favorables mirent fin à la procédure.

— C'est inutile, maître Meunier, la cause est entendue, dit le président à l'avocat, qui rajustait son binocle sur son nez, relevait les larges manches de sa robe et se disposait à plaider.

Le ministère public fit un signe d'acquiescement signifiant que l'accusation était abandonnée.

Le tribunal se concerta pendant une minute, puis, dans une courte et bienveillante allocution, le président annonça que l'ouvrière était purement et simplement renvoyée des fins de la plainte, sans amende ni dépens.

La foule applaudit et se pressa autour de « la Petite fée », à laquelle les gardes de Paris rendaient la liberté.

Sur le palier de l'escalier monumental du tribunal, l'ouvrier typographe, extraordinairement ému, s'approcha de la fleuriste et murmura en baissant la tête :

— Rose, me pardones-tu ?

— Je t'aime, lui répondit l'ouvrière aveuglée par les larmes et en lui tendant une main qu'il pressa avec adoration.

— Nous nous marierons la semaine prochaine, déclara-t-il fermement.

Ensuite, redressant le front et offrant son bras à sa fiancée :

— Viens, termina-t-il, le regard rayonnant : je réclame l'honneur de te reconduire chez toi.

ARMAND DUBARRY.

Jaques à Clliaudo.

Jaques à Clliaudo est gaillà pèdze quand l'est pè lo cabaret, et sein étré on soulon, l'est portant on bocon traô quartettare, que cein eingrindzè soveint